



**Briefing sur le développement rural en Afrique Centrale**  
Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE  
**Briefing Régional n.1**

***Accès à la terre, acquisitions de terres et développement rural:  
nouveaux enjeux, nouvelles opportunités***

Hotel Mont Fébé, Yaoundé, Cameroun, 27-28 septembre 2010

<http://www.acpbriefings-fr.net/>

**« Le positionnement de la France sur l'appropriation massive de terres agricoles »**  
**Lionel Vignacq, Conseiller de coopération et d'action culturelle auprès de  
l'Ambassade de France au Cameroun**

**Résumé exécutif**

Les investissements à grande échelle dans le foncier agricole peuvent comporter des aspects positifs ou négatifs qui dépendent de l'engagement des acteurs et du suivi de cet engagement.

Les positions du document de positionnement français sont gouvernées par deux principes, soit le respect des droits des usagers du foncier et la compatibilité des usages privés avec l'intérêt général. Ces principes se déclinent à travers les propositions ci-après :

- a) Développer la connaissance et l'expertise sur les questions foncières (groupe d'experts de haut niveau du comité pour la sécurité alimentaire, renforcement des structures existantes et développement des programmes de recherche, rôle de l'observatoire des agricultures du monde)
- b) Renforcer la gouvernance mondiale sur les questions foncières (rôle d'orientation du CSA, appui aux démarches volontaires et encouragement à aller au-delà, préciser les disciplines, partage équitable de la richesse produite)
- c) Mieux intégrer les questions foncières dans l'aide au développement (favoriser la formulation de cadres nationaux de régulation des marchés fonciers, renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs concernés, aider à identifier et à recenser les droits sur la terre existants, contribuer à la réalisation d'évaluations économiques et d'études d'impacts, financer la mise en place d'instances de veille et de mécanismes de résolution des conflits, s'abstenir de financer, garantir et assurer des investissements impliquant la prise de contrôle de grandes superficies de ressources foncières en contravention des règles qui se dégagent sur les appropriations massives de terres et l'investissement agricole).